

# Préparation à l'examen d'entrée au Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats (CRFPA)



**Durée**  
1 an



**Composante**  
Faculté de Droit



**Langue(s)  
d'enseignement**  
Français

## Présentation

L'Institut d'études judiciaires (IEJ) de Grenoble propose une préparation destinée à parfaire les connaissances des étudiants dans les matières qu'ils devront présenter à l'examen d'entrée au Centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA). Elle offre, pour cela, des méthodes adaptées aux différentes épreuves.

## Admission

### Conditions d'admission

Cette préparation s'adresse plus particulièrement aux étudiants actuellement inscrits en première année de master en droit ou déjà titulaires de ce diplôme. Elle concerne également les titulaires d'un des diplômes prévus au 2 de l'article 11 de la loi du 31 décembre 1971 (renvoi à l'arrêté du 25 novembre 1998).

### Candidature

Vous souhaitez candidater et vous inscrire à cette formation ? Rendez-vous sur le site internet de la Faculté de droit de Grenoble, [☞](#) rubrique CRFPA.

## Public cible

### 1. Public en formation initiale

### 2. Public en formation continue

Vous relevez de la formation continue : si vous reprenez vos études après 2 ans d'interruption d'études,

- ou si vous suiviez une formation sous le régime formation continue l'une des 2 années précédentes
- ou si vous êtes salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant.

Si vous n'avez pas le diplôme requis pour intégrer la formation, vous pouvez entreprendre une démarche de [☞](#) validation des acquis personnels et professionnels (VAPP).

Pour plus d'informations, consultez la page web de la [☞](#) Direction de la formation continue et de l'apprentissage.

Consultez les [☞](#) tarifs s'appliquant aux publics de la formation continue

## Et après

### Métiers visés

Cette formation destine les étudiants à exercer la profession d'avocat.

## Les + de la formation

La préparation repose sur des enseignements spécifiques à chaque matière évaluée lors de l'examen et vise plus particulièrement l'actualisation des connaissances déjà acquises par les candidats. Les enseignements ont lieu, en principe, dans les locaux de l'Université Grenoble Alpes, à partir du mois de décembre, en semaine, et généralement entre 17h et 20h.

La préparation permet de réaliser des entraînements à chacune des épreuves de l'examen. Ils peuvent avoir lieu selon deux modalités en fonction du choix opéré par les candidats lors de leur inscription :

- **Les entraînements en présentiel** : ils sont organisés le samedi matin, à partir du mois de décembre, dans les locaux de l'Université Grenoble Alpes dans les conditions d'examen.
- **Les entraînements à distance** : ils sont réalisés par les candidats par leurs propres moyens, dans la semaine suivant la réalisation de l'entraînement en présentiel. Cette formule est recommandée pour les personnes n'ayant pas la possibilité de réaliser les entraînements in situ le samedi matin.  
Dans l'un et l'autre cas, les devoirs rendus font l'objet d'une correction et le cas échéant de la mise à disposition d'un corrigé.

Les candidats inscrits à la préparation au CRFPA bénéficient de l'accès à une plateforme numérique où sont mis en ligne différents documents pédagogiques (indications méthodologiques, bibliographies, sujets des devoirs d'entraînement, corrigés, etc.). La plateforme permet en outre d'informer les étudiants des conférences et manifestations scientifiques organisées par la Faculté.

## Infos pratiques

### Contacts

#### Responsable pédagogique

Maxime Barba

✉ maxime.barba@univ-grenoble-alpes.fr

#### Secrétariat de scolarité

Scolarité de la préparation CRFPA

☎ 04 76 74 32 40

✉ droit-crfpa@univ-grenoble-alpes.fr

### Lieu(x) ville

📍 Grenoble

### Campus

🏠 Grenoble - Domaine universitaire

# Programme

---

## Spécificités du programme

### **La préparation aux épreuves écrites (admissibilité) :**

- Préparation à la note de synthèse : ce module de formation comprend des séances de méthodologie, 5 devoirs d'entraînement et les séances de correction dédiées.
- Préparation aux autres épreuves écrites : droit des obligations, épreuve de spécialité, épreuve de procédure. Chacune de ces 3 épreuves fait l'objet de modules de formation distincts qui comprennent des séances d'actualisation et d'approfondissement et au moins 2 devoirs d'entraînement.
- Un examen blanc pour les épreuves écrites d'admissibilité est organisé dans le courant du mois de juin.

### **La préparation aux épreuves orales (admission) :**

- Préparation à l'épreuve d'exposé discussion : ce module de formation comprend un enseignement relatif aux libertés et aux droits fondamentaux, des séances de méthodologie et de mise en situation.  
Des séances d'entraînement spécifiques sont organisées pour les personnes admissibles après les résultats des épreuves écrites.
- Préparation à l'épreuve de langue étrangère : des enseignements d'anglais sont dispensés et un examen blanc est organisé.